



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/PAR/1
23 juin 1998

FRANÇAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

Troisième session ordinaire de 1998
14-16 et 21-22 septembre 1998, New York
Point 4 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC LE PARAGUAY (1998-2001)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 3	2
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	4 - 15	2
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE	16 - 19	5
III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS	20 - 35	6
A. Le développement humain axé sur l'élimination de pauvreté	24 - 26	6
B. Appui à la consolidation de la démocratie, à l'administration démocratique et à la réforme de l'État	27 - 31	7
C. Gestion intersectorielle de l'environnement	32 - 35	8
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION	36 - 41	9
<u>Annexe</u>		
Objectifs de mobilisation des ressources pour le Paraguay (1998-2001)		11



INTRODUCTION

1. Le présent cadre de coopération indique les grandes lignes, l'orientation, la portée et la nature de la coopération technique et financière du PNUD avec le Gouvernement paraguayen. Le Gouvernement y fait sien le plan d'ensemble esquissé dans la Note consultative pour le Paraguay où il est proposé que pour les trois années à venir, la coopération du PNUD s'articule sur trois domaines thématiques : a) le développement humain axé sur l'élimination de la pauvreté; b) appui à la consolidation de la démocratie, à la gouvernance démocratique et à la réforme de l'État; c) gestion intersectorielle de l'environnement.

2. Les domaines thématiques proposés ont été retenus sur la base de l'expérience acquise lors du cinquième cycle de coopération et compte tenu du désir du Gouvernement de formuler son programme de développement économique et social en se fondant sur le Plan stratégique de développement social formulé par les pouvoirs publics en 1996 avec l'appui technique du PNUD.

3. Le présent cadre de coopération durera trois ans (1998-2001) et s'articulera avec les programmes d'autres organismes du système des Nations Unies grâce à la rationalisation concertée et à la coordination des activités. À cet effet, le Gouvernement prendra les mesures de coordination voulues pour optimiser le niveau de gestion requis afin d'assurer l'utilisation efficace et efficiente de la coopération.

I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

4. Le développement humain durable représente au Paraguay un important défi. Le pays, qui est engagé depuis 1989 dans un processus complexe de changement politique, social et économique, a connu à la fois des progrès significatifs et de dangereux retours en arrière. D'un côté, il a atteint la stabilité macroéconomique; il s'est doté depuis 1992 d'une nouvelle Constitution nationale qui définit un nouveau type d'État; il a efficacement mené à bien un certain nombre de processus tendant à la réforme de l'État, comme l'indépendance du pouvoir judiciaire et a renforcé les libertés publiques et la participation politique démocratique; une réforme de l'enseignement est en cours et un nouveau système de santé en voie d'établissement. Cependant, ces progrès se heurtent à de graves obstacles.

5. La croissance de l'économie s'est dramatiquement ralentie à partir de 1982 et l'accroissement démographique est voisin de 3 %, avec un important mouvement de migration des zones rurales vers les zones urbaines; la moitié de la population vit dans les campagnes; il existe des problèmes de propriété des terres et de productivité; le niveau d'instruction est faible (cinq ans de scolarité); la couverture de santé et les services sanitaires sont médiocres; la pauvreté va en augmentant en particulier dans les campagnes, de même que le taux de chômage. Tous ces facteurs se traduisent par une situation complexe et créent des obstacles considérables pour l'administration démocratique et, partant, de sérieux problèmes pour le développement humain durable.

6. État de l'économie. L'économie paraguayenne a enregistré une diminution marquée du taux de croissance du produit intérieur brut (PIB). Au cours des

/...

années 70, la croissance annuelle cumulée a atteint 8,5 %, ayant été stimulée par la construction de centrales hydroélectriques et l'introduction de nouvelles cultures (soja et coton). Cette croissance rapide a placé le Paraguay à l'avant-garde des pays d'Amérique latine. Ultérieurement, de 1976 à 1981, l'économie a progressé au taux moyen de 10,7 %. À partir de 1982, l'économie nationale, comme celle des autres pays d'Amérique latine est entrée dans une phase de stagnation prolongée (avec une croissance de 2,69 % de 1982 à 1989), pour connaître ensuite une légère augmentation (3,56 %) pendant la période de transition démocratique (de 1989 à 1995), sans cependant que la tendance à la baisse se trouve inversée. Le PIB par habitant a stagné pendant les 15 dernières années; en 1982, il était de 1 641 dollars des États-Unis et, en 1996, de 1 634 dollar des États-Unis.

7. La pauvreté. Il est évident que la pauvreté progresse de façon marquée dans le pays. Selon une étude de la Banque interaméricaine de développement, 37,5 % de la population souffrait de la pauvreté en 1980, et 47,1 % en 1982. La situation est pire encore dans le secteur rural, où la proportion est passée de 48,7 % en 1980 à 70,8 % en 1992. La pauvreté des populations rurales est l'un des plus graves problèmes du Paraguay. La moitié de la population paraguayenne, 70 % des pauvres et 85 % des personnes extrêmement pauvres vivent dans les régions rurales. Diverses études ont amené à estimer que quelque 190 000 familles rurales connaissent la pauvreté; 17 %, soit environ 31 000 familles, sont des paysans sans terre. Environ 105 700 familles possèdent de un à cinq hectares : le problème de la pauvreté rurale affecte tous ceux qui possèdent moins de 10 hectares de terre, affectés surtout à la culture du coton.

8. Simultanément les données disponibles indiquent que l'économie urbaine ne crée pas suffisamment d'emplois pour la main-d'oeuvre urbaine actuelle, laquelle est grossie par un afflux constant de pauvres qui quittent les zones rurales. L'Enquête intégrée sur les foyers de 1996 montre que 24,5 % de la population active vit au-dessous du seuil de pauvreté et 5,8 % dans une situation d'extrême pauvreté ou de pauvreté absolue. La même enquête indique que la situation de l'emploi s'est dégradée de façon critique au cours des dernières années, avec un accroissement considérable du chômage, qui est passé de 5,5 % en 1995 à 8,7 % en 1996.

9. Le secteur parallèle de l'économie et la mondialisation. Une grande partie de l'activité économique du Paraguay provient du secteur parallèle ou non structuré de l'économie (secteur informel), qu'il est difficile de chiffrer et qui demeure extérieur au cadre légal. Ces activités parallèles comprennent notamment le commerce frontalier non enregistré, dont le volume dépasse, selon certaines estimations, le produit national brut. Le Paraguay doit introduire une série de réformes indispensables dans le contexte économique et politique pour pouvoir tirer profit de sa participation au Marché commun de l'Amérique du Sud (MERCOSUR) et de son intégration à l'économie internationale. Outre le grave obstacle qui constitue le marché parallèle pour l'économie paraguayenne et son intégration régionale, il y a lieu de mentionner les obstacles suivants au développement du secteur privé du point de vue de l'intégration au MERCOSUR : a) le manque de ressources humaines qualifiées; b) l'incertitude politique et la faiblesse du système juridique qui découragent l'investissement local et

étranger; c) le déclin de l'activité économique depuis le milieu de 1995; et d) l'insuffisance des services de télécommunications.

10. La transition, le développement et l'administration démocratique. Après 35 ans de gouvernement autoritaire et despotique, le pays s'est engagé en 1989 dans un processus de transition vers la démocratie et a obtenu d'importants succès dans le domaine du développement politique et institutionnel : nouvelle législation électorale, nouvelle Constitution nationale, indépendance du pouvoir judiciaire, organisation des deux élections municipales et de deux élections générales, plein exercice des libertés publiques, etc.

11. Il importe néanmoins de noter que le processus de structuration et de développement institutionnel se déroule dans une société où les conditions réelles sont loin d'être idéales : la société et les protagonistes sociaux s'emploient à consolider leur organisation, les partis politiques portent encore le lourd héritage de n'avoir connu ni la liberté ni le plein exercice de leurs droits durant plusieurs décennies, et le progrès de la dualité socioéconomique est source de préoccupation.

12. Il existe entre les périodes 1989-1997 et 1998-2001 une grande différence en ce qui concerne les caractéristiques et le rôle du gouvernement et des protagonistes sociaux. De 1989 à 1997, la classe politique jouait le rôle dominant; en revanche, depuis 1997, la création de l'équilibre fondamental nécessaire au développement économique, social et démocratique du Paraguay constitue une responsabilité partagée entre la classe politique et la société civile. En conséquence, le programme des années proches (1998-2001) devra se fonder sur un développement institutionnel qualitatif. Une modernisation de l'État s'impose pour renforcer l'efficacité des institutions et améliorer les interactions entre l'État et la société de manière à permettre de traiter simultanément les problèmes économiques et sociaux qui font obstacle au développement démocratique. De plus, la modernisation de l'administration de la justice constitue un élément clé pour créer chez les citoyens le climat de sécurité et de confiance nécessaire au cours de cette étape délicate.

13. L'environnement. Le Paraguay souffre, tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines, d'une détérioration accélérée de son environnement, qui constitue un facteur d'insécurité à la fois national et mondial. L'un des principaux facteurs de la dégradation de l'environnement est le modèle de développement agricole fondé sur un rendement à court terme qui entraîne l'appauvrissement des ressources naturelles. Les grandes exploitations agricoles et d'élevage ont causé d'énormes dégâts au système écologique par suite de déboisements massifs. De son côté, l'industrialisation désordonnée a provoqué une dégradation de l'environnement du fait de la pollution due au déversement de déchets industriels et de polluants dans les cours d'eau, qui détruit les êtres vivants des fleuves et des rivières d'un pays enclavé, alors que celui-ci doit impérativement pouvoir compter sur ses ressources en eau.

14. On estime que le déboisement porte sur quelque 96 000 hectares par an, ce qui non seulement met en danger l'existence des divers types de flore et de faune mais aussi entraîne une baisse rapide de la fécondité du sol. Le processus affecte déjà la diversité biologique. Le Paraguay possède

actuellement trois des écosystèmes considérés internationalement comme menacés (le Carrado, la forêt de l'Atlantique intérieur et le Chaco).

15. Sexospécificité et développement. Les femmes représentent un important secteur de la société paraguayenne dans lequel l'égalité fait défaut, encore que des progrès appréciables aient été réalisés au cours des deux dernières décennies, notamment en ce qui concerne l'égalité de droits entre hommes et femmes. Les indicateurs sont inquiétant : sur 10 analphabètes, six sont des femmes; on compte environ 100 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Plus du cinquième des foyers ont comme chef de famille une femme avec enfants à charge; le Congrès national compte 94,4 % d'hommes contre 5,6 % seulement de femmes; dans les domaines judiciaire et administratif, il ne se trouve qu'une seule femme ministre, et moins de 3,2 % des bénéficiaires de prêts et de subventions au développement sont des femmes.

II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

16. Pour le cinquième cycle de programmation du PNUD (1992-1996, avec prolongation jusqu'à 1997), conformément aux directives du Conseil d'administration du PNUD et aux objectifs de développement du Gouvernement, trois domaines thématiques ont été retenus : a) modernisation de l'État, b) développement humain et développement social; et c) développement durable des ressources naturelles, auxquels ont été ajoutés trois autres thèmes : d) la femme dans le développement; e) la production; et f) l'infrastructure. Le choix des domaines thématiques a été particulièrement influencé par le processus d'ajustement et de modernisation qui a caractérisé les premières années dynamiques de la transition démocratique à partir de 1989.

17. Ayant évalué les résultats du cinquième cycle, le Gouvernement paraguayen estime que les objectifs généraux proposés dans le programme ont été atteints et recommande donc que pour le nouveau cycle l'on tienne compte de l'expérience acquise et que l'on poursuive les domaines thématiques du cycle antérieur, eu égard aux résultats positifs qui ont été obtenus.

18. Parmi les principaux succès, il y a lieu de souligner les résultats obtenus en ce qui concerne la modernisation de l'État, et en particulier, le renforcement des institutions et la formation de leur personnel aux nouvelles modalités de la gestion publique. Il y a eu de même d'importants progrès dans certains secteurs du développement social, en particulier en matière de promotion et de facilitation de la participation sociale. D'autre part, la mobilisation de ressources a atteint 108 149 986 dollars des États-Unis, chiffre qui dépasse les montants initialement prévus. La modalité d'exécution nationale, appliquée pratiquement à tous les projets, a facilité la réalisation des objectifs et l'obtention de résultats durables.

19. En ce qui concerne les enseignements obtenus, il y a lieu de mentionner l'intérêt qu'il y a de poursuivre les activités dans les domaines thématiques précédents, avec quelques variantes telles que la place faite à l'élimination de la pauvreté et à la réalisation de conditions favorables à une administration démocratique. Cette dernière revêt une importance particulière puisque l'accent mis sur la modernisation de l'État portait précédemment sur les aspects technologiques et le renforcement des institutions alors que l'on s'emploie

maintenant à obtenir la participation d'un plus grand nombre de secteurs et de protagonistes à la conduite des affaires publiques. En ce qui concerne les aspects opérationnels et financiers, le Gouvernement a trouvé dans la modalité d'exécution nationale un bon instrument qui permet d'assurer la mobilisation effective des ressources tout en évitant les obstacles et l'inertie bureaucratiques. Le succès de la mobilisation des ressources a permis de dégager des leçons précieuses pour le bureau local, lequel a dû s'adapter sur le plan tant fonctionnel qu'opérationnel pour apporter efficacement l'appui administratif requis.

III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS

20. Le Gouvernement paraguayen propose que pendant la période 1998-2001, l'assistance du PNUD soit axée sur a) la promotion du développement humain en vue d'éliminer la pauvreté, l'accent étant mis sur la participation sociale, la promotion de la femme et la création d'emplois productifs; b) l'appui à la consolidation de la démocratie, l'administration démocratique et la réforme de l'État; c) la gestion intersectorielle de l'environnement. La coopération devra se fonder sur une stratégie conçue pour renforcer la capacité nationale de conception, de formulation, d'exécution et de gestion des programmes relevant des domaines thématiques de coopération.

21. Un appui devra notamment être apporté pour la formulation de projets et programmes sociaux compatibles avec les objectifs du Plan stratégique de développement social; la mobilisation des ressources locales et externes; l'exécution nationale; l'amélioration de la coordination de la coopération des donateurs bilatéraux et multilatéraux; le renforcement du rôle du coordonnateur résident et de la coordination interinstitutions ainsi que l'affermissement de la capacité nationale de gestion et de coordination de la coopération externe.

22. Pour la coopération du PNUD pendant la période 1998-2001, les trois domaines thématiques mentionnés aux paragraphes 1 et 20 ont été retenus : a) élimination de la pauvreté; b) administration démocratique; et c) gestion intersectorielle de l'environnement. Ces domaines sont proposés car il importe de poursuivre les activités entreprises avec des résultats positifs pendant le cycle précédent et de consolider les succès obtenus. L'intérêt actuel des domaines thématiques a été confirmé par un processus de participation de consensus et de dialogue au sein de la société paraguayenne qui a été organisé par le Gouvernement et a abouti à la formulation du Plan stratégique de développement social où figurent les grandes lignes des objectifs sociaux du pays. On veillera tout particulièrement à harmoniser les mesures prises avec les décisions des grandes conférences internationales des Nations Unies et à améliorer la coordination de la coopération. On continuera à appliquer la modalité d'exécution nationale pour les programmes et projets, étant donné son efficacité démontrée et son efficience en matière de mobilisation des ressources.

23. Le Gouvernement entend continuer à encourager la croissance économique dans la justice sociale tout en s'employant à protéger et préserver l'environnement et à accroître les possibilités des secteurs vulnérables de la population (les pauvres, les femmes, les enfants et les personnes âgées).

A. Le développement humain axé sur l'élimination de la pauvreté

24. Dans ce domaine, le PNUD encouragera l'emploi de nouvelles méthodes de production par les moyens suivants : a) amélioration progressive de la capacité technique des secteurs agro-alimentaires et agroexportateurs; b) amélioration de la capacité de gestion et renforcement du secteur des entreprises et des organisations agricoles; et c) amélioration des marchés des produits de base et consolidation des marchés d'exportation.

25. De la même façon, on mettra en pratique des méthodes et mesures propres à améliorer les conditions de vie de la population rurale : a) amélioration de la coordination et de l'efficacité des politiques publiques et des services publics intéressant ce secteur; b) développement coordonné des possibilités d'emploi qui s'offrent aux paysans dans le secteur agricole et les entreprises agro-industrielles, avec la participation des intéressés; c) élargissement des possibilités d'emploi non agricole dans les zones rurales; d) intégration des économies paysannes dans le processus de modernisation de l'agriculture; e) amélioration de la capacité de gestion et d'organisation des communautés rurales; et f) promotion de l'égalité entre les sexes et du progrès de la femme.

26. On espère atteindre à moyen ou à long terme les objectifs suivants : une augmentation progressive de la productivité grâce à des politiques publiques propres à stimuler une croissance équitable, principalement dans les secteurs les plus dépourvus, de manière à réduire l'incidence de la pauvreté et de l'extrême pauvreté; une diminution progressive du taux de chômage; une plus grande participation des citoyens; une meilleure organisation et une plus grande capacité de gestion des collectivités, notamment des collectivités rurales; une plus grande égalité entre les sexes. Parmi les principaux résultats à obtenir à court terme, on peut mentionner : la formation de 600 000 paysans en vue de faciliter leur insertion dans l'emploi rural et leur participation aux activités non agricoles, une attention particulière étant apportée à la formation et à l'intégration des femmes des campagnes; l'exécution de 1 800 projets de production en zone rurale appuyés par des actions coordonnées de la part du secteur public et du secteur privé; l'exécution de 1 000 microprojets pour des communautés vivant au-dessous du seuil de pauvreté; la formation de 3 000 comités ruraux à l'autogestion communautaire et aux questions de sexospécificité et l'octroi de crédit à ces comités; la fourniture d'une assistance technique à 4 500 familles pour la production et la commercialisation de denrées agricoles et de produits de l'élevage.

B. Appui à la consolidation de la démocratie, à l'administration démocratique et à la réforme de l'État

27. Appui à la modernisation de l'État et au développement des institutions. Les projets à exécuter auront les objectifs suivants : a) améliorer la capacité de gestion et de coordination des institutions clés du pouvoir exécutif; b) promouvoir la modernisation des techniques et de l'équipement; c) former le personnel; d) adapter les structures organiques aux besoins actuels; e) consolider le processus de décentralisation en améliorant la capacité de gestion et la modernisation des communes importantes et des organismes administratifs locaux; f) appuyer la modernisation administrative du Congrès

national; g) appuyer l'élaboration de textes législatifs sur les droits de l'homme et le sida.

28. Appui à la modernisation du pouvoir judiciaire. On entreprendra des projets aux fins suivantes : a) améliorer la capacité de gestion des organes judiciaires et des institutions qui relèvent du système judiciaire; b) accroître l'efficacité des procédures grâce à l'informatisation et à la rationalisation des diverses instances judiciaires; c) améliorer l'infrastructure actuelle du pouvoir judiciaire; et d) favoriser le développement de la carrière judiciaire.

29. Promotion de consensus et d'accords politiques. On entreprendra des projets ayant pour objet : a) d'associer les forces armées à un dialogue soutenu avec les entités civiles; b) de promouvoir le débat social sur l'avenir du pays, sur la base d'un modèle consensuel.

30. Les actions prévues dans ce domaine thématique auront des effets importants sur le processus délicat de développement des institutions du Paraguay. On compte que les projets et programmes susciteront un développement progressif de la capacité de gestion et de coordination du pouvoir exécutif; l'organisation efficace des activités administratives du Parlement; une plus grande efficacité et la rationalisation de la gestion des processus judiciaires; la consolidation du processus de décentralisation; une meilleure capacité de gestion des municipalités et de certaines circonscriptions administratives clés, une plus grande participation des citoyens; la conclusion d'accords et la réalisation de consensus nationaux sur les objectifs et les buts globaux du développement institutionnel et social à long terme. Les résultats attendus comprennent a) en ce qui concerne le pouvoir exécutif : la mise en place de nouveaux systèmes de gestion et d'informatisation au Ministère de l'agriculture et de l'élevage, au Ministère de l'intérieur, au Bureau du Contrôleur, au Ministère de la République et des relations extérieures; b) en ce qui concerne le pouvoir législatif : un nouveau système de gestion administrative du Congrès; c) en ce qui concerne le pouvoir judiciaire : de nouveaux systèmes d'organisation administrative et d'informatisation dans les neuf circonscriptions du pouvoir judiciaire et au Bureau du Procureur général de l'État; l'introduction du nouveau plan de carrière judiciaire; la fourniture de l'équipement et de l'infrastructure nécessaire aux neuf circonscriptions judiciaires et la formation de 1 200 fonctionnaires des services de justice aux nouveaux modes de gestion.

31. Décentralisation. a) Élaboration et application d'un nouveau régime fiscal dans la municipalité d'Asunción; renforcement technique de trois circonscriptions administratives clés (Central, Alto Paraná et Concepción) en vue de la formulation et de l'application de politiques et de plans de développement à l'échelon départemental; b) forces armées : formation de 120 officiers supérieurs et de 70 officiers dans des écoles de perfectionnement ainsi que de 260 sous-officiers et 1 200 soldats dans les domaines suivants : droits de l'homme, modèles en matière de démocratie et rôle de l'armée dans un État de droit.

C. Gestion intersectorielle de l'environnement

32. Dans le cadre de ce domaine thématique, on encouragera le développement de la capacité de gestion de l'environnement; il s'agira en l'occurrence d'amener

/...

les individus, les groupes, les organisations et les institutions à traiter les questions relatives à l'environnement comme faisant partie intégrante des mesures visant à assurer un développement durable.

33. Les programmes et projets seront orientés vers l'insertion de la thématique de l'environnement dans le processus de développement par les moyens suivants : a) conservation et réhabilitation de la diversité biologique et des habitats, entretien des processus écologiques, transfert et application de technologies propres à réduire la pollution urbaine et industrielle, et utilisation durable des ressources renouvelables; b) élaboration de politiques et de textes législatifs relatifs à l'environnement; c) mise en place de systèmes d'information et de suivi sur l'environnement; et d) éducation et sensibilisation du public, et formation de personnel. Le Paraguay sera également encouragé à respecter ses obligations internationales dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre sur les changements climatiques et la Convention sur la lutte contre la désertification.

34. Étant donné le caractère multisectoriel des questions relatives à l'environnement, on encouragera et on développera la participation de partenaires potentiels à la conception, à l'exécution et au suivi des projets. Cette participation permettra de veiller à ce que les projets correspondent aux besoins locaux et parviennent à l'autogestion et à ce que les collectivités les appuient et les prennent en charge de manière à assurer un développement durable et, simultanément, à mettre à profit les capacités existantes à l'échelon central et à l'échelon local.

35. On compte que les mesures prises dans ce domaine thématique favoriseront la préservation des écosystèmes d'importance stratégique au plan mondial, régional et national et, partant, la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et le développement durable des collectivités locales; b) l'introduction d'une compatibilité entre l'accroissement de la productivité agricole et la préservation des ressources écologiques; c) l'amélioration de la qualité de la vie des populations autochtones et des petites et moyennes agriculteurs. Les principaux résultats escomptés sont les suivants : augmentation (entre 1,5 et 3 millions d'hectares) de la superficie des écosystèmes présentant une importance stratégique à l'échelle mondiale, régionale ou nationale grâce à une planification et à une gestion régionales conçues pour assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ainsi que le développement durable; formation du personnel de 32 municipalités à l'application de mesures de protection de l'environnement; planification et gestion de 50 microbassins dans la zone orientale du pays; étude des sols dans cinq départements en vue de la planification de l'utilisation des sols.

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

A. Modalités d'exécution

36. L'expérience acquise au cours du cinquième cycle ayant démontré la souplesse et l'efficacité de la modalité d'exécution nationale, le Gouvernement paraguayen souhaite continuer à appliquer cette modalité pour la mobilisation des ressources d'origine nationale ou provenant d'organismes multilatéraux.

/...

37. Le Gouvernement paraguayen estime également important que le PNUD optimise et rationalise la coopération des autres organismes du système des Nations Unies afin que les services et les possibilités qu'offrent les Nations Unies soient apportés de manière systématique, ordonnée et efficace.

38. Lors de l'application de la modalité d'exécution nationale, il faudra : s'assurer que les services d'appui du PNUD aux programmes et projets sont de caractère provisoire; promouvoir le développement et le renforcement de la capacité nationale et en maximiser l'utilisation; éviter le recours à l'exécution nationale pour des activités institutionnelles de caractère routinier; promouvoir des mesures concrètes de programmation concertées entre les divers organismes du système.

B. Suivi et évaluation

39. Des évaluations seront effectuées annuellement et à la fin de la période de programmation. Des indicateurs de succès et de mesure des effets obtenus seront définis en collaboration avec le Gouvernement, de même que les principaux éléments à prendre en considération par la suite. Les examens annuels permettront d'apporter les ajustements nécessaires pour adapter le programme aux objectifs envisagés.

40. On continuera d'établir des rapports périodiques et des évaluations avec la participation des intéressés, et d'effectuer des examens tripartites pour suivre le déroulement des projets. Le Gouvernement apportera son concours à l'évaluation des projets en fournissant les résultats d'enquêtes et les statistiques officielles sur les conditions de vie et le suivi des indicateurs sociaux.

C. Mobilisation des ressources

41. Le PNUD se propose de mobiliser environ 167 millions de dollars des États-Unis sur une période de quatre ans. Ce montant comprend les fonds provenant des ressources de base du PNUD, soit 941 000 dollars. Le reste proviendra de diverses sources : autres ressources du PNUD, Fonds pour le développement durable, Fonds pour l'environnement mondial, Protocole de Montréal, Capacités 21, sources multilatérales (Banque mondiale et Banque interaméricaine de développement) et apport du Gouvernement au titre de sa participation aux coûts. Il importe de noter que la participation du Gouvernement paraguayen au financement des coûts traduit son engagement envers le programme et son intention d'en assurer la compatibilité avec les objectifs nationaux. Les ressources du programme seront affectées par domaine thématique dans les proportions suivantes : développement humain en vue de l'éradication de la pauvreté 40 %, gouvernance 30 %, gestion intersectorielle de l'environnement 30 %. On trouvera à l'annexe des renseignements détaillés sur la mobilisation des ressources.

Annexe

TABLEAU DES OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE PARAGUAY (1998-2001)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Remarques
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Montant estimatif du CIP disponible	(300)	
MCARB 1.1.1	941	Affecté immédiatement au pays.
MCARB 1.1.2	0 à 66,7 % du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée aux fins de planification initiale seulement. L'affectation effective dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité des ressources.
MCARB 1.1.3	162	
	dont :	
Ressources spéciales du programmes	83	
Ressources destinées à la gestion	79	
AEPP/AST	82	
Total partiel	885 ^a	
RESSOURCES AUTRES QUE LES RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Participation aux coûts du gouvernement	160 000	
Fonds pour le développement durable :	6 482	
	dont :	
FEM	5 728	
Protocole de Montréal	366	
Capacités 21	388	
Participation aux coûts de tierces parties	—	
Autres fonds et ressources	14	
	dont :	
UNIFEM	6	
ISP	8	
Total partiel	166 496	
TOTAL	167 381^a	

^a Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

^b Abréviations : AEPP = appui à l'élaboration des politiques et des programmes; AST = appui aux services techniques; CIP = chiffre indicatif de planification; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; ISP = initiative à l'appui des stratégies d'élimination de la pauvreté; MCARB = montants cibles pour l'allocation de ressources de base; UNIFEM = Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.
